



MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

07-07-2017-04

Date de convocation le 03/04/2017

Nombre de conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Procuration : 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 07 juillet 2017

Le sept juillet deux mil dix sept à dix-huit heures quinze, se sont réunis, en la salle du Conseil de la Mairie de Mont, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse), sous la présidence de M. Jacques CLAVÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, PALIS, POLHER, PÉAN, et ainsi que MM. CAMDESSUS, CLAVÉ, DUCOS-DUCQ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE et LETARGUA.

Pouvoirs : Mme LOQUET a donné pouvoir à M. CAMDESSUS.
Mr SALEFRANQUE a donné pouvoir à Mme PÉAN.

Absente : Mme BERT

Secrétaire de séance élu : M. HILLOOU

OBJET : MISE EN ŒUVRE DU PEDT 2017-2018 – CONVENTION AVEC LE CENTRE SOCIAL LO SOLAN

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, la commune fait appel au Centre social Lo Solan de Mourenx pour assurer les actions d'animation au sein du groupe scolaire, que ce soit durant le temps de la restauration scolaire (animations au cours du double service) ou des activités de l'après-midi selon le planning PEDT validé par l'Inspection d'Académie.

Le centre social a présenté sa proposition d'intervention comportant :

- des ateliers éducatifs nombreux et variés, basés notamment sur les thèmes du vivre ensemble et du respect des règles de vie en communauté,
- la présence de 1 animatrice sur toutes les journées scolaires,
- la présence de l'animatrice à raison de 7 heures pour chaque vacance scolaire pour un temps de bilan de période et de préparation à chaque vacance scolaire.

Le coût de cette prestation est évalué à un montant maximum de 18 000 € + 1 800 € TTC (frais de déplacement).

Le centre social a donné un accord de principe contre défraiement des heures de mise à disposition de son agent (le chiffrage et le projet d'avenant sont en cours de rédaction pour le centre social).

Il est précisé que les crédits sont prévus au Budget.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité des membres votants,

DECIDE de verser une subvention maximum de 18 000 € au Centre Social Lo Solan, qui pourra être majorée de 1 800 euros pour les frais de déplacement, sur présentation de justificatifs prendre en charge,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre Social

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Jacques CLAVÉ